



COMPTE RENDU

*Absents excusés : MURRAY Fanny, DELBEKE Henri-Michel
Secrétaire de Séance : MAMETZ Philippe*

1. Compte rendu de la réunion du 29 janvier 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 29 janvier 2019.

2. Chemins de Hongrie et de l'Hermitage :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le chemin de HONGRIE et le chemin de l'HERMITAGE situés dans le bois de WISQUES, d'une superficie de 1 805 m² faisant partie du domaine public communal, actuellement non utilisé par la commune, ne présente plus d'utilité pour le service public.

*Il propose, en conséquence, au Conseil Municipal d'aliéner ces chemins.
Au préalable, ces chemins doivent cependant être déclassés*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.3111-1 et L.2241-1 ;

Après avis favorable ;

Considérant que le chemin de HONGRIE et le chemin de l'HERMITAGE situés dans le bois de WISQUES ne présentent plus d'intérêt pour la commune ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Après avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité de procéder au déclassement du chemin de HONGRIE et du chemin de l'HERMITAGE situés dans le bois de WISQUES pour une surface de 1 805 m² ;

Autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation des chemins de gré à gré.

Le Maire rappelle au Conseil la demande de monsieur DEVAUX, président du groupement forestier, d'acheter les chemins de l'Hermitage et de Hongrie représentant une surface totale d'environ 1180 m² pour un prix minimum de 5 000 € net vendeur donc net à la commune de WISQUES (à revaloriser si la surface est supérieure).

Le maire informe, comme il était prévu dans la délibération 50-18, qu'il a mandaté le cabinet INGENO afin de vérifier les surfaces et de faire une demande au cadastre pour obtenir des nouveaux numéros.

La surface totale ainsi obtenue est de 1805 m².

De ce fait, le Maire informe le Conseil qu'il a contacté Monsieur DEVAUX pour proposer un nouveau prix forfaitaire de 7 600 € net vendeur. Ce dernier a confirmé son accord pour le montant proposé, l'ensemble des frais restant à la charge du Groupement Forestier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire de vendre les chemins mentionnés ci-dessus aux conditions proposées et l'autorise à engager toutes les démarches de procédures pour la vente et l'enquête publique. Le Conseil Municipal autorise également le Maire de désigner maître STOVEN, notaire à Saint-Omer, pour réaliser l'acte de vente.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la vente du chemin de HONGRIE et du chemin de l'HERMITAGE, situés dans le bois de WISQUES, il y a lieu de réaliser une enquête publique pour le déclassement du bien communal.

Pour se faire il s'avère nécessaire de désigner un commissaire enquêteur afin de réaliser l'enquête publique du jeudi 4 avril 2019 au jeudi 18 avril 2019;

M. le Maire propose, en accord avec la Sous-préfecture de Saint-Omer de désigner comme commissaire enquêteur Monsieur Paul EVRARD Maire honoraire de la commune de QUELMES.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire de désigner monsieur Paul EVRARD comme commissaire enquêteur pour réaliser l'enquête publique concernant le déclassement des biens communaux le chemin de HONGRIE et le chemin de l'HERMITAGE.

Autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

3. Liaison douce rue de l'Ecole – Devis et appel d'offre.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation d'une liaison douce rue de l'Ecole, l'appel d'offres s'est déroulé à partir du 5 mars 2019 avec une remise des offres à la date limite du 14 mars 2019 à 12 heures.

L'appel d'offres était constitué :

- Une tranche ferme – estimation prévisionnelle de 5780.00€ HT
- Une Option 1 soubassement – estimation 1160.00€ HT
- Une option 2 trottoir – estimation 4040.00€ HT
- Une option 3 lisse bois – estimation 750.00€ HT

Soit un total de 11730.00€ HT

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre

Suivant son offre et après analyse réalisée par l'assistant maître d'ouvrage VRDAO, concernant le prix et le mémoire technique, l'entreprise ALLIANCE TP a été retenue pour un montant total de 13962.04 € HT soit 191583,60€ TTC composé :

- Tranche ferme 6944.65€ HT
- Option N°1 1450.00€ HT
- Option N°2 4683.64€ HT
- Option N°3 883.75€ HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le résultat de l'appel d'offre et autorise le Maire à établir les ordres de services à l'entreprise ALLIANCE TP concernant la tranche ferme et les options suivant les disponibilités financières pour les montants mentionnés ci-dessus

4. Enfouissement réseau route de Setques – Information

Le Maire informe le Conseil Municipal du calendrier pour l'enfouissement réseau route de Setques :

- * Lancement de la consultation : vendredi 29 mars 2019
- * Réponse des entreprises : vendredi 26 avril 2019 avant 12 h
- * Ouverture des plis (dématérialisés) : vendredi 26 avril 2019 après-midi
- * Réunion C.A.O : vendredi 3 mai 2019 après-midi pour choisir les entreprises

2 lots : au total 55 887.00 € HT

- * Génie civil : 20 884.00 € HT
- * Réseaux : 35 003.00 € HT

5. Réponse à la lettre de EARL MANIER – Information

Le Maire fait lecture du courrier qu'il a envoyé à EARL MANIER aux membres du Conseil Municipal.

6. Centre aéré de St Martin-lez-Tatinghem

Pour répondre à la demande de certains habitants, le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la commune de St Martin-lez-Tatinghem pour accueillir pendant les vacances scolaires les enfants de Wisques en âge de fréquenter le centre aéré.

Suivant les informations obtenues, le coût par enfant (base 2018) serait d'environ 45 € par semaine de 5 jours, la commune prenant en charge 100 % de la dépense.

Le Maire propose d'envoyer un courrier aux familles pouvant être concernées dans le but de connaître le nombre d'enfants à inscrire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire et accepte que la commune prenne en charge 100 % de la dépense pour les enfants wisquois inscrits au centre aéré de St Martin-lez-Tatinghem pendant les vacances scolaires.

7. Compétence eau et assainissement - Information

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au plus tard le 31 décembre 2019, la compétence assainissement sera transférée au SIDEALF.

Le Syndicat de Leulinghem sera dissout et les communes de Leulinghem, Quelmes et Zudausques rejoignent le Syndicat des Eaux du Dunkerquois (SED).

Le Maire précise qu'il a envoyé un mail au Président du SIDEALF afin d'évoquer la manière de régler la participation de 20 % concernant les travaux d'assainissement collectif de la route de Setques et de la route d'Hallines (coût environ 52 000 €).

8. Enquêtes publiques SCOT et PLUI

Le Maire informe le Conseil Municipal des enquêtes publiques :

SCOT (pays de St Omer) : du 18/03/19 au 20/04/19

PLUI (CCPL) : du 23/04/19 au 29/05/19

Du matériel informatique sera mis à disposition en mairie ou salle du Conseil pour les Wisquois souhaitant consulter les documents.

9. Formation PSI secouriste

Comme annoncé lors des vœux, une formation au PSC 1 Secouriste sera proposée aux Wisquois.

La formation assurée par la Croix Rouge de St OMER se déroulera en deux matinées pour un groupe de 10 personnes.

Les dates proposées étant les mardis 23 et 30 avril 2019, le coût étant de 60 €/pers pris en charge par la commune, le Maire propose au Conseil Municipal de reporter cette formation en septembre ou octobre 2019 (date à définir).

Une note sera envoyée à l'ensemble des Wisquoises et des Wisquois.

10. Modification budgétaire n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Communes ;

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;

Vu le projet de décision modificative présenté par le Maire dont les grandes orientations se résument ainsi :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le M. HENEMAN, Trésorier de la commune nous a informé d'une anomalie « produits de cessions d'éléments actifs » empêchant la prise en charge du budget et d'une erreur d'imputation « M14 – de 500 hts ».

Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 5 000.00 € du compte 7751 vers le compte 024 ainsi qu'un virement du compte 21598 d'un montant de 600.00 € vers le compte 2158 et d'une modification des comptes 678 et 020 d'un montant de 5000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1/2019 portant sur divers crédits comme décrits ci-après :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
024 R-RF	0.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
7751 R-RF	5 000.00 €	-5 000.00 €	0.00 €
2158 D-RE	0.00 €	600.00 €	600.00 €
21598 D-RE	600.00 €	-600.00 €	0.00 €
678 D-RF	245 354.76 €	-5 000 €	240 354.76 €
020 D-RF	6 657.40 €	5 000 €	11 657 €

11. Questions diverses

❖ **Rue de la Rose (nouveau lotissement)- transfert**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à réception des travaux, la société LE VALLON DE LA TAILLETTE représentée par Monsieur Bertrand LOUVET transfèrera à la commune de Wisques, toute la voirie, les espaces verts, les équipements, les réseaux afin de procéder à leur classement dans le domaine public

Surfaces de voirie – trottoirs avec n° de parcelle

Réseaux d'assainissement pluvial

Réseaux d'éclairage

Espaces verts

Mobiliers

Les plans de recollement, les contrôles opérés seront transmis comme justificatifs ainsi que les contrats d'exécution mentionnant les garanties et toutes les autres prestations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le transfert de la rue de la Rose (nouveau lotissement) à la commune de Wisques.

❖ **Extension de la zone à 30 km/h**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations prises :

- * Délibération du 12 décembre 2006 et délibération du 25 novembre 2008.

Dans un souci d'améliorer la sécurité de la population, particulièrement les nouveaux habitants résidant rue de la Rose, le Maire propose d'étendre la limitation de vitesse à 30 km/h rue de l'Ecole / RD 212 en venant de la RD 208, en entrée et en sortie à partir de la rue de la Rose (nouveau lotissement). La rue de la Rose sera incluse dans la zone 30.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire d'étendre la zone limitée à 30km/h.

❖ **Fourrière pour les animaux**

Le Maire informe le Conseil Municipal des échanges avec la CAPSO concernant la fourrière pour animaux, propriété de cette dernière.

Le Maire propose d'adhérer au Groupement de commande lancé par la CAPSO pour bénéficier des services de la fourrière communautaire, surtout pour continuer à en bénéficier au-delà de mars 2020.

Le coût annuel serait d'environ 1€ par habitant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire d'adhérer au Groupement de commande lancé par la CAPSO concernant la fourrière pour animaux.

❖ **Entretien des espaces verts**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le devis de l'entreprise ACTI PAYSAGE pour l'entretien annuel des espaces verts et voiries (2019-2020).

Le montant du devis N°DV0000615 du 07 février 2019 s'élève à 3 991.50 € HT soit 4 789.80 TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis N° DV0000615 de l'entreprise ACTI PAYSAGE pour l'entretien annuel des espaces verts et voiries de la commune.

Wisques, le 19 mars 2019

Gérard WYCKAERT

Le Maire,

